

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [4]

Rubrik: Courrier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fiancée en colère

Je me permets de porter à votre connaissance les pratiques de l'état civil (bureau 113 des mariages) de Lausanne.

Après la publication des bans, ledit service envoie une lettre annonçant que les formalités préliminaires de mariage sont terminées, et qu'il est temps de prendre rendez-vous pour la célébration.

A qui la lettre est-elle envoyée ? Au fiancé, uniquement à lui. Sans aucune mention des nom, prénom et adresse de la fiancée. Consternée de ne pas recevoir la même lettre, la fiancée téléphone au service : « La lettre n'est envoyée qu'au fiancé ! » C'est ainsi.

Passant au bureau 113 afin de prendre rendez-vous pour la célébration, la fiancée demande M. Perret, officier d'état civil, afin de lui exprimer sa colère. M. Perret refusa la rencontre, non sans préciser qu'il n'avait pas de temps à perdre pour de telles bêtises !

Vive le nouveau droit matrimonial, et « bêtement » le droit à l'existence. Votre avis sur la question m'intéresse particulièrement et d'avance je vous remercie d'y consacrer quelques instants.

Martine Jaques
Lausanne

(**Réd.**) — Nous avons mené une petite enquête auprès des états civils de Lausanne ainsi que de deux autres communes vaudoises, Nyon et Vevey. A Lausanne, on confirme que la fameuse lettre n'est envoyée aux deux fiancés que s'ils en font la demande expresse, pour cause de surcroît de travail. Il arrive aussi que la lettre soit envoyée seulement à la fiancée, si le fiancé n'est pas domicilié à Lausanne. Par ailleurs, les deux fiancés habitent souvent ensemble. Même remarque à Nyon, où l'on précise cependant que la lettre n'est envoyée qu'à un seul exemplaire, mais à l'adresse demandée par les fiancés.

L'argument selon lequel les fiancés ont souvent le même domicile tient sur le plan pratique, mais non sur le plan des principes. A Vevey, dans un tel cas, la lettre est adressée au domicile commun, mais au nom de « Monsieur » ! Il faudrait mettre sur l'enveloppe le nom des deux fiancés. A Vevey comme à Lausanne, en l'absence d'autres instructions, la lettre est envoyée au fiancé, ou à celui des deux qui est domicilié sur le territoire. On invoque des « raisons pratiques ». Mais les « raisons pratiques », contestables d'ailleurs (est-ce un si grand effort d'envoyer deux lettres, ou de rajouter un nom ?) ne sauraient justifier la perpétuation d'une habitude fondée sur la notion de (futur) chef de famille, qui a été rayée du nouveau droit matrimonial.

Regret et horreur

A propos de l'abonnement gratuit que FS a offert au chef de l'état-major de l'armée (le carnet de FS, février 1988)

Une fois de plus, je constate avec regret — et horreur ! — que vous prétendez parler au nom des femmes, puisque vous voudriez par ce geste apprendre au chef de l'EMG « la sensibilité féminine et les aspirations des femmes en matière d'égalité ».

Si le mensuel FS affirme se faire l'écho des femmes, il refuse en fait à celles-ci le droit à l'individualité et les fond de force dans le même moule.

Ces fameuses aspirations de féminisme exacerbées ont, sans doute, conduit à la transformation du Service complémentai-

re féminin (SCF) en Service féminin de l'armée, contribuant ainsi à détruire l'esprit de collaboration (parce que basé sur la différence et sur ce qu'elle comporte d'enrichissant) qui a su régner entre l'armée et le ex-SCF. A une certaine galanterie et au coup de main succède peu à peu le : « Vous avez voulu l'égalité, débrouillez-vous ! »

Le féminisme militant est dépassé ; il s'agit de passer à la phase constructrice en créant des rapports de confiance et de respect mutuels entre les hommes et les femmes. Le ton « revanchard » et agressif ne peut qu'avoir des effets négatifs.

Assist hôp SFA
Anne Sandoz,
Pully

Totalitaire

Votre volonté — exprimée dans le *Carnet de FS* de février dernier — « d'apprendre au chef d'état-major de l'armée quelles sont les aspirations des femmes en matière d'égalité et ce qu'est aujourd'hui la sensibilité féminine » est malheureusement fondée sur une information lacunaire.

Sachez que l'idée de doter les femmes du Service féminin de l'armée, d'une arme d'autodéfense, est issue de ce corps de volontaires, la presse militaire romande s'en est d'ailleurs fait l'écho, il y a plusieurs mois déjà.

Sachez aussi que — sciemment « coupée » par les médias qui semblent être vos seules sources d'information sur ce sujet — une dépêche de l'Agence télégraphique suisse datée du 10 janvier relate le sondage réalisé par l'Institut Link, en spécifiant que « les femmes de moins de 29 ans croient davantage que les autres à un plus grand attrait du SFA par cette innovation ». Si une lacune de ce genre est excusable, votre façon de juger ce qui est bon ou mauvais pour

l'égalité des femmes de ce pays relève quant à elle d'un manichéisme certain. Venant d'une publication soutenue par l'Association pour les Droits de la femme, c'est inacceptable à plus d'un titre.

Croyez-vous vraiment que ce soit votre rôle de tirer (excusez le terme...) dans les jambes de celles qui se démènent pour obtenir l'égalité dans ce qu'elles entreprennent aussi bien dans la vie civile qu'à l'armée ? Ce que réclament ces femmes-là (quels médias se sont préoccupés de leur avis ?) c'est le droit de défendre leur vie, celles de leurs camarades ou des personnes sans arme qui leur sont confiées, cela dans un système de défense qui ne possède heureusement aucune velléité de conquête.

Votre réaction agacée n'est donc pas à sa place dans une publication qu'on souhaiterait moins totalitaire dans ses opinions.

Pierrette Roulet-Grin
Membre ADF et commandant
d'une compagnie de transport
sanitaire du SFA - Yverdon

ENGLISH COURSES FOR WOMEN

Conférences * Etudes * Vacances

- * Un programme linguistique varié et stimulant
- * Des ateliers sur des sujets qui concernent les femmes
- * Rencontres internationales
- * Activités, visites et loisirs
- * Une atmosphère de compréhension et de soutien
- * Logements amicaux chez des femmes



APHRA

21 Monastery Street, Canterbury, Kent, England.